



DT  
Case postale 3880  
1211 Genève 3

Association pour la Sauvegarde de  
Confignon et environs (ASC) et  
Association nature et patrimoine Val  
d'Aire (ANPVA)  
c/o Mme Margaret Robert-Tissot  
Présidente  
Chemin des Marais 16  
1232 Confignon

*N/réf. : AH/JLG/SP/sg – Aigle N° 504348-2022  
Dossier traité par Mme Séverine Pastor – 022 546 73 63*

Genève, le 19 juillet 2022

**Concerne : PLQ d'ensemble des Cherpines**

Mesdames, Messieurs,

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de vos courriers du 5 avril et 23 juin 2022 et des remarques formulées quant au développement des Cherpines, en lien avec la protection du vallon de l'Aire.

En ce qui concerne plus spécifiquement les discussions autour des évolutions du projet des Cherpines que vos associations aimeraient voir traduites, et dont nous avons discuté avec les autorités de Confignon et Plan-les-Ouates ces derniers mois, je suis en mesure de vous apporter un certain nombre d'informations et précisions sur les changements apportés au projet de plan localisé de quartier (PLQ) d'ensemble.

Tout d'abord, relativement au processus de concertation, le département du territoire a toujours été conscient des réserves que vos associations ont exprimées quant à la densification demandée par le biais de la motion 2281 votée en 2015 par le Grand Conseil. Néanmoins, je tenais à rappeler que les ateliers de concertation sur la densification des Cherpines que vous mentionnez, et auxquels vos associations ont participé en 2016 et 2017, s'inscrivaient dans le dispositif de concertation devant se tenir lors d'une phase d'avant-projet de PLQ. Les résultats issus de cette concertation ont servi de base à la traduction réglementaire du PLQ d'ensemble. Le projet de PLQ a depuis fait l'objet d'évolutions, qui ne remettent pas en cause les grands équilibres trouvés lors de ce processus d'atelier. Je vous confirme que l'office de l'urbanisme a l'intention de vous présenter ces réglages opérés de concert avec vos autorités, avant l'information publique prévue à la fin novembre 2022, précédant elle-même l'ouverture de l'enquête publique du PLQ d'ensemble envisagée au printemps 2023. Mme Séverine Pastor, cheffe de projet des Cherpines à l'office de l'urbanisme, prendra prochainement contact avec vous afin de convenir d'un échange à l'automne.

Par ailleurs, lors du développement des pièces urbaines, les autorités publiques entendent travailler sur la composition de chaque périmètre en privilégiant les mandats d'études parallèles ou concours. L'objectif est de disposer de variantes contrastées et inventives pour traduire le programme, et qui permettront de faire des choix éclairés, propices à garantir la qualité de vie au sein du quartier tel que vous l'appelez de vos vœux.

La concertation se poursuivra donc lors de ces étapes, qui pourraient être engagées à compter de 2024, une fois le PLQ d'ensemble adopté. Nous ne manquerons pas, dès lors, d'intégrer vos associations aux réflexions de projet.

De manière globale, je suis en mesure de vous livrer aujourd'hui les grandes lignes des évolutions apportées au projet de PLQ d'ensemble. Tout d'abord, relativement à la densité des Cherpines, tel que vous le relevez, des discussions pour améliorer le projet initial ont eu lieu entre le Canton et vos autorités communales. Celles-ci ont eu d'ailleurs l'occasion de nous relayer votre position et leur souhait d'aboutir à un quartier plus aéré, avec une place accrue pour les équipements publics. Nous avons entendu cette demande et je vous confirme que nous sommes entrés en matière sur une diminution ciblée de la densité, portant l'IUS général du PLQ de 1,3 à 1,2, soit une diminution de plus de 300 logements, ce qui, vous en conviendrez, est une diminution significative qui va dans le sens de vos demandes. Les droits à bâtir, auxquels il a été renoncé, permettent notamment d'offrir plus d'espace aux équipements publics communaux (réserve pour une école et des équipements liés à la petite enfance et jeunesse) et cantonaux (Ecole secondaire II – ESII). Le Canton reste néanmoins très attentif à trouver un juste équilibre entre créer des quartiers aérés aux gabarits mesurés, que vous appelez de vos vœux, tel que vous le rappelez dans votre courrier du 23 juin 2022, et un usage optimal du sol agricole déclassé. La densité est en effet un prérequis pour limiter l'empreinte carbone d'un quartier, dans la mesure où elle permet de concrétiser la ville des courtes distances, où les principales activités quotidiennes sont accessibles à moins de quinze minutes de marche. C'est aussi la densité qui sera la garante de la viabilité des commerces et services planifiés en assurant leur aire de chalandise, tout comme elle justifie que l'on déploie des infrastructures de transports collectifs performants (tramway, RER...). Enfin, je vous rappelle que la densité à l'échelle des pièces urbaines est aussi une résultante des larges espaces dévolus aux espaces publics, parcs, équipements publics, qui sont des éléments majeurs de qualité de vie des futurs habitants. Ils viennent offrir des espaces extérieurs de rencontre et de délasserement généreux et à proximité immédiate des logements, que les habitants pourront pleinement investir au-delà de leur logement et immeuble.

Il me semble par ailleurs que vous partagez les ambitions fortes des autorités afin de faire du quartier des Cherpines un quartier durable et exemplaire. Les orientations prises à ce stade vont en ce sens :

- Encouragement aux mobilités douces et au transport collectif
- Alimentation du quartier par un chauffage à distance (CAD) issu de la géothermie et des rejets de chaleur de la zone industrielle voisine
- Part de pleine terre importante pour favoriser la pérennité de l'arborisation abondante planifiée, luttant aussi contre les îlots de chaleur
- Gestion des eaux à ciel ouvert favorisant la biodiversité et la nature en ville
- Réutilisation des matériaux d'excavation sur place ...

Le quartier, et notamment ces aspects environnementaux, feront d'ailleurs prochainement l'objet d'une évaluation visant à mesurer l'empreinte carbone du quartier afin d'optimiser, dans les phases de planification à venir (PLQ par pièce urbaine), les mesures à prendre pour limiter au maximum l'impact carbone de ce quartier.

J'entends également votre préoccupation sur l'articulation entre le quartier des Cherpines et le vallon de l'Aire ainsi que sur la pression sur cet espace naturel. Le projet des Cherpines et le projet de PLQ d'ensemble qui formalise les réserves foncières pour les parcs, intègrent d'ores et déjà cet enjeu.

Par rapport à la situation existante, où des constructions bordent le cours d'eau, le projet prévoit un vaste espace public large de 50 à 70 mètres environ selon les tronçons, sans bâti, permettant d'amplifier les efforts de renaturation déjà déployés. Nous veillerons à ce que les démarches à venir sur les pièces urbaines Bc et Cc (MEP ou concours) traitent cette sensibilité à sa juste mesure.

La question sous-jacente de la pression humaine sur le vallon relève également de la manière dont seront canalisés les usages. Ce sujet est au cœur de la démarche "vallon de l'Aire" initiée par l'Etat et à laquelle vous participez.

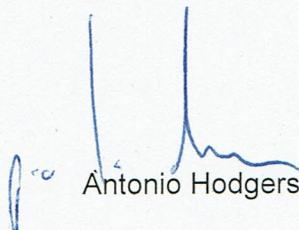
Relativement au phasage et au calendrier de construction du quartier, je prends note de vos inquiétudes relativement aux désagréments que pourraient occasionner une concomitance de certains chantiers sur votre territoire communal. Lorsque le calendrier de réalisation des Cherpines sera mieux connu, nous nous efforcerons avec vos autorités d'articuler, dans la mesure du possible, les différents secteurs pour minimiser les gênes occasionnées. Je vous rappelle d'ailleurs que le Canton et les communes de Confignon et Plan-les-Ouates ont signé une convention dans laquelle nous nous engageons à convenir ensemble du lancement de chaque PLQ par pièce urbaine, permettant de contrôler le rythme de développement des Cherpines.

Concernant les impacts du trafic généré par les futurs développements urbains, ceux-ci ont déjà fait l'objet d'analyses précises accompagnant la conception urbanistique du quartier et permettant de dimensionner les infrastructures de transport nécessaires. En complément, l'office cantonal des transports prévoit de lancer dans les prochains mois une étude sur le fonctionnement multimodal du réseau viaire à l'échelle des communes de Bernex, Onex, Lancy, Confignon et Plan-les-Ouates, qui pourra alimenter les réflexions sur de meilleures connexions nord-sud à l'échelle du coteau.

Enfin, les aspects de financement sont étroitement traités entre autorités cantonales et communales. Les modélisations tendent à montrer les effets positifs des nouveaux fonds intercommunaux (FIDU et FIE) en faveur des communes accueillant du logement sur les finances communales.

Ces éléments m'apparaissent de nature à répondre à vos inquiétudes et à rendre lisibles les améliorations apportées au projet des Cherpines en collaboration étroite avec vos autorités.

En me réjouissant de la poursuite de notre collaboration tant sur les Cherpines que sur le vallon de l'Aire, je vous prie de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.



Antonio Hodgers